

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 2, numéro 12, séances des 9 et 10 novembre 2023

EAD, tâche et formation continue : aucune perspective d'entente à brève échéance

À la suite des séances de table des 9 et 10 novembre derniers, les représentantes et représentants de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) n'ont pu que prendre la mesure du fossé qui les sépare encore de leurs vis-à-vis du Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) sur certains enjeux de taille : l'enseignement à distance (EAD), les ressources associées à la tâche enseignante et les conditions d'exercice de la profession à la formation continue. Les échanges sont, jusqu'à ce jour, des plus laborieux sur ces questions. L'équipe syndicale se bute ici à des vues opposées, là à des fins de non-recevoir, le plus souvent sous prétexte que les demandes enseignantes n'ont pas été suffisamment priorisées.

Une proposition décevante sur l'EAD

Après avoir annoncé depuis plus de trois semaines qu'elle soumettrait une proposition en matière d'EAD sur la base de sa demande priorisée en cette matière, la partie patronale procéda enfin au dépôt d'un court texte prenant la forme d'un projet d'annexe de convention collective. Aucune balise ne s'y trouve, outre le fait qu'on y inclut des mécanismes consultatifs, à certains égards, moins robustes que ceux qui existent déjà dans les annexes VIII-7 FEC et VII-3 FNEEQ sur les nouveaux modèles d'enseignement. Ainsi, aucune consultation des départements n'est prévue, aucun délai de consultation non plus et aucune proposition de suivi de l'implantation de projets de formation à distance (FAD) n'est mise au jeu. Le projet d'annexe fait aussi l'impasse sur les

paramètres de reconnaissance de la charge de travail et sur les particularités des conditions de travail associées à l'EAD. En revanche, au fil des questions et des commentaires syndicaux préliminaires, les représentantes du CPNC reconnurent que leur offre – fruit de nombreuses consultations auprès des directions de collège, ont-elles tenu à préciser – pouvait être bonifiée en autant notamment qu'il ne s'agit pas d'introduire des balises nationales. Les négociatrices et négociateurs syndicaux s'engagèrent à mettre rapidement au jeu une contre-proposition qui sera à même de faire avancer les discussions maintenant que la partie patronale semble bel et bien détenir des mandats sur cet enjeu.

De timides rapprochements sur la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

Ce fut ensuite au tour de la partie syndicale de déposer une nouvelle proposition de texte à ses vis-à-vis, cette fois sur l'enjeu de la RAC. Rappelons que, la semaine précédente, les représentantes patronales avaient manifesté de la fermeture à l'endroit des demandes enseignantes en cette matière. Tentant de contourner ces écueils et de faire avancer cette discussion à la table, l'équipe de l'Alliance soumit un projet de texte amendé tenant compte de certaines préoccupations du CPNC. Après un long caucus, ce dernier souligna d'entrée de jeu l'effort syndical de rapprochement des parties tout en indiquant, du même souffle, avoir encore un certain nombre de préoccupations quant à différents volets de la proposition. Il s'engagea à offrir un retour plus précis au cours des prochaines semaines.

Signalons enfin que cette journée de négociation permit de voir l'aboutissement de deux revendications, l'une syndicale (O4b), visant à introduire aux conventions collectives de nouveaux éléments de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), l'autre patronale (DP14), permettant d'offrir du recyclage à des enseignantes et des enseignants sur la base de postes « réservés différés ».

Le lendemain matin, soit le vendredi 10 novembre, les parties négociantes ne disposaient que d'une demi-journée pour tenir leurs pourparlers. Le menu semblait chargé puisque les représentantes du CPNC avaient annoncé qu'elles feraient un retour, d'une part sur la demande syndicale ayant pour objectif la création de comités nationaux de programme lors des révisions (C8) et, d'autre part, sur l'ensemble des revendications touchant la tâche enseignante (T1a, T1b, T1c, T1d, T1f, OX1a). De son côté, le comité syndical souhaitait tenir des discussions exploratoires sur la demande refondue touchant la formation continue (M4'). Malheureusement, les échanges furent dans l'ensemble trop brefs et fort décevants.

Pas d'appétit pour des comités nationaux de programme

L'éventuelle création de comités nationaux de programme constitue une autre revendication pour laquelle les représentantes et représentants enseignants durent faire preuve de patience avant d'obtenir un retour de leurs vis-à-vis. Il avait été promis, organigramme à l'appui, des explications fouillées sur un obscur « comité de coopération » pour lequel un projet pilote serait toujours en cours au MES. Or, aucune explication satisfaisante ne fut offerte, les négociatrices patronales se bornant à dire que ce comité impliquait la participation de membres du personnel enseignant en amont des travaux de révision des programmes d'études, soit à l'étape de la documentation des besoins des milieux. L'équipe de l'Alliance eut beau tenter d'expliquer à nouveau en quoi sa demande ne visait ni les mêmes besoins, ni les mêmes étapes du cycle de révision des programmes d'études, le CPNC réitéra que, tant que le projet pilote allait demeurer en cours, il n'y aurait pas d'intérêt ministériel pour la création d'une autre structure consultative.

Fin de non-recevoir sur le volet 1 de la tâche enseignante

Toujours au chapitre des mauvaises nouvelles, les représentantes patronales indiquèrent qu'après avoir analysé en détail l'ensemble des revendications syndicales en matière de tâche enseignante (T1a, T1b, T1c, T1d, T1f, OX1a), elles n'avaient aucune ouverture,

si ce n'est qu'elles réservaient leur appréciation sur celle qui invite les parties nationales à mener des travaux interrondes sur la CI de déplacement (OX1a). Elles signalèrent une fois de plus qu'elles jugeaient désuète la formule de calcul de la CI et, qu'en conséquence, elles ne disposaient d'aucun mandat pour la bonifier.

En revanche, elles réaffirmèrent leur ouverture quant à la demande touchant la coordination des stages (T5) et annoncèrent être également mandatées pour discuter de la proposition syndicale d'un rehaussement des allocations minimales aux fins de coordination dans les collèges et les unités d'enseignement de petite taille (T4).

Le comité de l'ASPPC déplora que l'ouverture de son vis-à-vis se limita à l'injection de ressources au volet 2 de la tâche, sachant pertinemment que les enseignantes et enseignants réclament un ajout significatif d'allocations au volet 1 dans le but de régler quelques-uns des plus criants problèmes de charge de travail.

La partie patronale indiqua que la revendication T1 n'ayant pas fait l'objet d'une priorisation, il lui était impossible de répondre à l'ensemble des volets de celle-ci. L'équipe syndicale insista, quant à elle, pour qu'une discussion de fond ait rapidement lieu sur chacun de ces derniers, se désolant que le CPNC s'en soit, jusqu'à ce jour, tenu à des questions de compréhension sans jamais accepter de débattre de la valeur en soi des propositions syndicales mises au jeu ou même des problèmes qu'elles visent à régler.

Discussion sur la formation continue

Cette courte demi-journée de table se termina par de laborieux échanges sur la formation continue. Au début de la semaine, la partie syndicale avait informé ses vis-à-vis qu'elle souhaitait tenir une discussion exploratoire au sujet de sa revendication M4'. Le comité patronal avait alors annoncé ne pas être encore prêt à discuter, mais être disposé, une fois de plus, à écouter. L'équipe de l'Alliance rappela l'importance de la demande pour les profs concernés, lesquels vivent une double situation de précarité concernant à la fois les conditions de travail et la rémunération. Elle rappela par ailleurs le dépôt, il y a quelques semaines, d'une proposition « maximaliste » dans laquelle l'ensemble du personnel enseignant chargé de cours obtenait une rémunération sur la base d'un statut temps complet ou temps partiel en plus de se voir retrancher un certain nombre d'heures de cours en contrepartie de la réalisation de tâches dites collectives. Les négociatrices et négociateurs de l'ASPPC affirmèrent être ouverts à explorer des déclinaisons de ce modèle ou à élaborer des scénarios sur la base d'autres modèles.

Une invitation à entendre le CPNC sur les propositions discutées au fil des derniers cycles de négociation fut par ailleurs lancée. La partie syndicale offrit enfin quelques exemples de pistes qui pourraient être suivies pour parvenir à un modèle plus structurant que celui des échelles salariales actuelles.

Après avoir mentionné ne pas avoir compris en quoi le regroupement de l'ensemble des demandes touchant la formation continue en une seule constituait de fait une priorisation, les représentantes patronales soulignèrent une fois de plus que le « modèle » qu'elles estimaient le plus porteur – en raison de sa stabilité et de sa prévisibilité du point de vue financier – était l'ajout de charges à la formation continue (CFC), dans la mesure où il y aurait des ressources supplémentaires dans le cadre de cette négociation. Elles précisèrent qu'après avoir consulté les collègues « à de multiples reprises sur cette question au fil du temps », elles pouvaient affirmer que c'était celui qui demeurerait privilégié, et ce, aussi en raison de la souplesse d'utilisation qu'il procure : les CFC permettent de financer des charges d'enseignement à la CI, tout comme elles peuvent être fractionnées et utilisées pour la réalisation de tâches dites collectives, selon les besoins variables des établissements.

Les parties se quittèrent après avoir convenu de poursuivre à brève échéance la discussion entreprise sur les modèles, mais aussi sur les volets de la demande M4' touchant les conditions de travail.

Siégeant pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héloïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

Siégeant pour la partie patronale (CPNC) :

- Renée Boisclair – MES
- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Émilie Gendron – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG (*absente*)
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps

Demandes discutées lors des rencontres :

Demandes syndicales

T1 – Alléger la charge d'enseignement en injectant des ressources enseignantes au volet 1 et, le cas échéant, en revoyant le calcul de la charge individuelle (CI) en ce qui concerne :

- a. Le travail effectué en milieu clinique, en stage et en laboratoire pratique en soins infirmiers, dans les autres techniques de la santé et des services sociaux, dans les techniques de santé animale ainsi que dans tous les programmes où de telles activités sont présentes
- b. Le nombre élevé d'étudiantes et d'étudiants en classe et ses effets, notamment le temps de correction, dans certaines disciplines
- c. L'absence de prise en compte du nombre d'étudiantes et d'étudiants (NES) pour les cours de moins de 45 heures
- d. Le soutien à la réussite et la persévérance dans les études, de même que la prise en compte de certaines caractéristiques de la population étudiante
- f. Les nombreuses préparations

T4 – Rehausser les allocations minimales aux fins de coordination pour les collèges de petite taille et en fixer pour certaines unités d'enseignement de petite taille

T5 – Bonifier les ressources de coordination de stages

M4' – Dans une perspective d'équité, améliorer significativement les conditions salariales et de travail de l'enseignante ou l'enseignant à la formation continue et aux cours d'été engagé.e à titre de chargé.e de cours

C2 – Reconnaître dans la convention collective que les enseignant.es ont la responsabilité des activités qui contribuent à la diplomation

C3 – Baliser les différentes activités dans le cadre de la reconnaissance des acquis et des compétences, notamment en améliorant les dispositions

Demandes patronales

DP1 et DP2 – Reconnaître l'évolution du travail occasionnée par la transition numérique de la formation à distance (FAD)

DP13 – Permettre aux collèges l'utilisation optimale des charges à la formation continue (CFC) à la FNEEQ en enlevant l'obligation de s'entendre pour utiliser les CFC à « d'autres fins »

DP14 – Élargir les possibilités de recyclage du personnel enseignant mis en disponibilité (MED)

Demandes discutées lors des rencontres :

relatives à la priorité d'engagement

C8 – Aux moments des révisions nationales, mettre sur pied des comités nationaux de programme, ou de discipline pour la formation générale, composés de représentantes et représentants enseignants issu.e.s des collèges concernés — élu.e.s par leurs pairs — et prévoir les libérations nécessaires pour en assurer la coordination

O4 b – Intégrer divers changements législatifs et prévoir certaines nouvelles modalités à la convention collective, notamment en ce qui concerne la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Demandes discutées lors des rencontres :

OX1a – Actualiser le comité consultatif sur la tâche (CCT), en y prévoyant des travaux sur la CI associée aux temps de déplacement

R2 – Revoir les modalités d'application des taux horaires prévus dans la convention collective, notamment en clarifiant les types d'activités prévues à la clause 6-1.04

Prochaines rencontres de négociation :

- Le 14 novembre (AM et PM)